

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-217/SG/FP portant ouverture d'un concours professionnel pour l'intégration dans le cadre des contrôleurs des contributions.

n° 72-217/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
12 février 1972

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1972

Date du numéro
25 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté n° 70-1137/SG/CG du 28 septembre 1970, un concours professionnel sera ouvert le 4 mai 1972 à l'école publique de la Zone portuaire Sud de Djibouti, pour l'intégration dans le cadre des contrôleurs des contributions de deux agents. L'horaire des épreuves sera indiqué ultérieurement. Art. 2.— Peuvent se présenter à ce concours les agents de contrôle du cadre territorial des Contributions, comptant cinq années de service dans ce cadre. Art. 3.— Les déclarations de candidature devront parvenir par voie hiérarchique du secrétariat du Ministère de la Fonction publique (Service du Personnel) au plus tard le 27 avril 1972 avant 17 h 30.